

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 16 février 2021

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté Laurent Bouchard et Rémi Dos Santos, excusés.

Avant l'ouverture de la séance, le Maire détaille sa visite à **M. Hubert AUGER qui a fêté ses 100 ans** le 11 février dernier. Cette rencontre a permis de lui souhaiter, au nom de tous les Givrainois, un bon anniversaire.

Le Maire estime que Hubert est le premier centenaire que la commune de Givraines ait connu dans son histoire.

Voir le complément d'informations ci-dessous et sur le site de la commune ([www.givraines.fr](http://www.givraines.fr))

### **VOTE DES COMPTES DE GESTION 2020 : BUDGET COMMUNE, BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le conseil approuve les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le percepteur Pascal PAGE, respectivement pour les budgets de la commune, les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, ceux-ci n'appelant ni observation ni réserve de sa part ont été visés et certifiés par le maire, ordonnateur.

### **VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 : BUDGET COMMUNE, BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT**

#### **❖ Budget principal commune**

Section fonctionnement : 313 717,40 € en recettes et 228 622,81 € en dépenses

Résultat de clôture : 85 094,59 € (année 2020 : 32 274,56 € et solde au 31/12/2019 : 52 820,03€)

Section investissements : 269 433,83 € en recettes et 256 324,14 € en dépenses

Résultat de clôture : 13 109,69 € (année 2020 : 22 656,69 € et solde au 31/12/2019 : - 9 547 €)

#### **❖ Budget annexe de l'eau**

Section fonctionnement : 68 250,46 € en recettes et 52 788,86 € en dépenses.

Résultat de clôture : 15 461,60 € (année 2020 : - 6 739,07 € et solde au 31/12/2019 : 22 200,67€)

Section investissements : 132 812,29 € en recettes et 138 933,69 € en dépenses.

Résultat de clôture - 6 121,40 € (année 2020 : - 67 819,69 € et solde au 31/12/2019 : 61 698,29€)

#### **❖ Budget annexe de l'assainissement**

Section fonctionnement : 144 960,08 € en recettes et 77 501,12 € en dépenses.

Résultat de clôture : 67 458,96 € (année 2020 : 21 492,38 € et solde au 31/12/2019 : 45 966,58 €)

Section investissements : 475 506,54 € en recettes et 437 335,23 € en dépenses.

Résultat de clôture 38 171,31 € (année 2020 : - 55 936,96 € et solde au 31/12/2019 : 94 108,27 €)

Le Maire s'étant retiré de la séance, les 3 comptes administratifs 2020 présentés par l'adjoint sont votés à l'unanimité.

### **AFFECTATIONS DES RÉSULTATS 2020 AU BUDGET 2021 : BUDGET COMMUNE, BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT**

#### **❖ Budget principal commune**

Après examen du compte administratif 2020 du budget de la commune et après avoir délibéré, le conseil décide de reporter en recettes au R001 le résultat excédentaire de la section d'investissements de 13 109,69 € et au R002 le résultat excédentaire de la section de fonctionnement 85 094,59 €.

#### **❖ Budget annexe de l'eau**

Après examen du compte administratif 2020 du budget de l'eau et après avoir délibéré, le conseil décide de reporter en dépenses D001 le résultat déficitaire de la section d'investissements de - 6 121,40 € et en recettes au R002 le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 15 461,60 €.

#### **❖ Budget annexe de l'assainissement**

Après examen du compte administratif 2020 du budget de l'assainissement et après avoir délibéré, le conseil municipal décide de reporter en recettes au R001 le résultat excédentaire de la section d'investissements de 38 171,31€ et en recettes au R002 le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 67 458.96 €.

### **VOTE DU BUDGET UNIQUE ANNEXE ASSAINISSEMENT 2021**

Les élus votent à l'unanimité le budget unique annexe assainissement 2021 présenté par le maire qui s'équilibre à la somme de 190 841,58 € en fonctionnement et de 157 551,02 € en investissements.

## **VOTE DE DURÉES D'AMORTISSEMENT POUR LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Les travaux de réhabilitation de la station d'épuration doivent faire l'objet d'une délibération pour définir la durée de leurs amortissements. Considérant l'impact des montants annuels de la charge de ces amortissements sur le budget de fonctionnement, le maire propose 25 ans pour la station et 15 ans pour les 4 pompes de relevage qui ont été changées. Après divers échanges, le conseil vote à l'unanimité les taux proposés.

## **PARTICIPATION FINANCIÈRE AU FRAIS DE GESTION DU CABINET TÉLÉCONSULTATION À BOYNES**

La commune de Boynes a investi 30 000 € dans un cabinet de téléconsultation, opérationnel depuis la mi-février 2021. Les patients doivent prendre rendez-vous au 02 38 92 70 98 et sont accueillis par une infirmière qui exécutera la consultation en lien direct avec un médecin.

Le Maire informe les conseillers que suite à sa rencontre avec le maire de Boynes et l'adjoint de Givraines, une participation financière de la commune au fonctionnement lui paraissait envisageable et permettrait d'assurer une priorité aux Givrains. Il précise que les communes limitrophes de Boynes doivent faire le même effort. La participation annuelle serait d'environ 500 €.

Après échanges et discussions, le conseil demande qu'une convention claire soit établie avec la commune (montant exact de l'apport financier, durée de l'engagement ...). Par 7 voix pour et 1 voix contre (l'ordre du jour portait sur le vote d'une participation financière), le conseil donne un avis favorable sur le principe d'une aide financière de la commune. L'engagement définitif devra faire l'objet d'une délibération du conseil municipal portant sur une convention établie entre les 2 collectivités.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **❖ Remerciements**

Le conseil municipal remercie au nom de tous les Givrains Michel VINCENT pour ses interventions de déneigement avec un démarrage à 3h 30 du matin le 10 février qui a permis de retirer le maximum de neige fraîche avant le passage des voitures et ses interventions continues les 11 et 12 février.

### **❖ Canalisation réseau assainissement bouchée : situation inadmissible**

Le 25 décembre à 23 h, un riverain rue des Haies voit sa boîte de raccordement déborder et sa terrasse être envahie par des eaux usées. Une partie de la canalisation collective était bouchée. L'adjoint et le Maire ont retiré le maximum d'eau usée avec le vide cave de la commune de 23h15 à 2 heures du matin. L'intervention le lendemain (samedi) d'une entreprise spécialisée pour vider le réseau et retirer des chiffons, une tige plastique et de la graisse (beaucoup trop de graisse). Coût : 1 200 €. Le maire déplore cette situation anormale et inadmissible due à des interventions d'habitants et non à des problèmes techniques de fonctionnement. L'ensemble des élus partage la colère du Maire.



## **INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES**

### **Hubert Auger, Centenaire à Givraines**

Hubert Auger né le 11 février 1921 à Cerdon (Loiret) est arrivé à l'âge de 20 ans à la boulangerie de Givraines, rue de Boynes, tenue par Charles HATTON et Marthe SEVIN en 1941.

Avec son épouse Jacqueline (née Hatton), à 26 ans, il a repris et tenu ce fonds de commerce pendant 8 ans de 1947 à 1955.

Ensuite, ils ont repris et tenu un fonds de commerce boulangerie - pâtisserie à VIROFLAY (Yvelines) de 1955 à 1985.

Hubert et Jacqueline Auger, sont revenus à Givraines prendre leur retraite en 1985, il y a 36 ans et il avait à cette époque 64 ans.

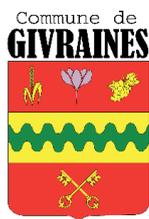


1921, l'année qui voyait l'inauguration de la tombe du soldat inconnu sous l'Arc de triomphe et dans un registre plus léger, un certain Léon Bel inventait ce qui allait devenir le fromage des enfants, La Vache qui rit.

Cette année-là, d'autres événements peuvent être cités.

- Publication du décret instituant le code de la route en France.
- Création des pelotons mobiles de gendarmerie.
- 1<sup>ère</sup> expérience de radiodiffusion publique française menée depuis l'émetteur de Sainte-Assise.
- Léon Gilbon est maire de Givraines.

**Depuis sa naissance, Hubert Auger a connu 7 maires à Givraines, 3 Républiques, 14 Présidents de la République et 88 Chefs de Gouvernement** (Avec la France Libre et non l'État de Vichy).



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 6 avril 2021

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté Mickaël GIRARD, excusé.

### **VOTE DU BUDGET UNIQUE DE LA COMMUNE 2021**

Le Maire après avoir présenté le budget unique de la commune 2021 qui s'équilibre à la somme de 355 053.72 € en fonctionnement et de 192 286.91 € en investissements, les élus le votent à l'unanimité.

### **VOTE DES TAXES 2021**

En application de l'article 16 de la loi 2019-1479 de finances pour 2020, le taux de taxe d'habitation est gelé à son niveau 2019 pour les impositions des années 2020, 2021, 2022. À compter de 2021, les collectivités ne perçoivent plus la taxe d'habitation sur les résidences principales et seront compensées par la redescende de la taxe foncière départementale. Ainsi, le taux de référence 2021 (33,94) est égal à la somme des taux communal (15,38%) et départemental (18,56%) appliqués au titre de l'année 2020. Le produit obtenu est plafonné aux ressources de la taxe d'habitation obtenue par le produit des bases 2020 avec les taux de 2017.

Le conseil décide de ne pas augmenter le taux des 2 taxes foncières pour l'année 2021.

	Taux 2020 Commune	<b>Taux 2021 Commune</b>	Moyenne département	Moyenne nationale
Taxe d'habitation	8,97	<b>0</b>	/	/
Foncier bâti	15.38	<b>33.94 (1)</b>	44.77	40.18
Foncier non bâti	31.39	<b>31.39</b>	45.65	49.79

(1) Dont 18.56% de taxe départementales reversée à la commune pour compenser la perte de la taxe habitation.

### **REMBOURSEMENT DES FRAIS DES BUDGETS ANNEXES AU BUDGET PRINCIPAL**

Le conseil décide de ne pas modifier les taux pour le remboursement des frais (quote-part salaire brut + charges patronales) des budgets annexes au budget général soit : pour le budget de l'eau : 5% du salaire de la secrétaire de mairie et du fontainier et pour le budget de l'assainissement 5% du salaire de la secrétaire de mairie et 18 % de celui de l'agent communal.

### **VOTE DU BUDGET UNIQUE ANNEXE DE L'EAU 2021**

Le budget annexe de l'eau est un budget du domaine industriel et commercial. Ce budget doit s'équilibrer avec la vente de l'eau. Le budget présenté par le maire avec les tarifs arrêtés en 2017 fait apparaître, en fonctionnement, un déficit de 5 633,18 €. Le maire précise que toutes les charges obligatoires inscrites en dépenses de fonctionnement, y compris les amortissements, sont incompressibles. La commission des finances réunie le 2 avril 2021 propose une augmentation significative des tarifs de vente de l'eau pour dégager un minimum d'excédent et permettre au service de faire face aux dépenses 2021 à venir.

Après analyse de diverses hypothèses présentées par le maire, le budget unique du budget annexe de l'eau 2021 s'équilibre à la somme de 66 852,47 € en fonctionnement et de 98 413.69 € en investissements. Ce budget équilibré est voté à l'unanimité par les élus.

### **TARIFS EAUX ET ASSAINISSEMENT**

Pour assurer une capacité minimum de réparation et d'entretien au service eau, le conseil décide, à l'unanimité les augmentations suivantes. Les tarifs de l'eau potable à compter du 07/04/2021 (date d'affichage de la délibération) s'établissent comme suit.

		Prix actuel	<b>Prix à compter du 07/04/2021</b>
<b>Eaux TTC</b>	Prix m3 vendu	1.20 €	<b>1.60 €</b>
	Compteur (diamètre 20)	45 €	<b>60 €</b>
	Compteur (diamètre 30)	55 €	<b>70 €</b>

Les tarifs d'assainissement TTC (TVA 10 %) restent inchangés : 1,705 € /m3 d'eau consommée et une part fixe de 99 €.

### **VOTE DES DURÉES D'AMORTISSEMENT POUR LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU « TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU CHÂTEAU D'EAU »**

Considérant l'impact des montants annuels de la charge des amortissements sur le budget de fonctionnement, le maire propose que les investissements réalisés en 2020 soient amortis sur une durée de 30 ans pour la colonne, 25 ans pour le comblement du forage et 25 ans pour les supprimeurs. Après divers échanges, le conseil vote à l'unanimité les taux proposés.

### **DÉLIBÉRATION POUR PROVISIONS CRÉANCES DOUTEUSES (BUDGETS COMMUNE ET ANNEXES)**

Le maire informe le conseil qu'à partir de 2021 dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement, les budgets doivent inscrire des provisions pour les créances douteuses. Le conseil décide de voter des provisions sur des impayés arrêtés à la situation du 08/01/2021 aux taux suivants : 90 % des dettes > 5 ans et 15 % des dettes > 2 ans ou = à 5 ans.

### **DÉLIBÉRATION POUR RÉGULARISATION DE SUBVENTIONS TROP AMORTIES AU BUDGET EAU**

Après des vérifications sur les amortissements des immobilisations et subventions des différents budgets, une erreur sur la reprise des amortissements des subventions antérieures a été détectée. Une subvention antérieure a été trop amortie. Il est donc nécessaire de faire une reprise des subventions trop amorties pour un montant de 1 746.95 € et décide les écritures suivantes : 1068 D : 1 746.95 € et 1391 R : 1 746.95 €.

### **VENTE DE LA GRANGE D'INTVILLIERS PARCELLE AC 166**

La grange communale située à l'entrée d'Intvilliers a été achetée par la commune en février 1989 pour en faire un lieu de stockage et d'atelier. Depuis la construction du bâtiment communal en 2008 Espace Bourgogne, ce bien, cadastré AC 166, n'a plus d'utilité pour la commune. Après différents échecs pour transformer ce bien en logements locatifs avec 2 bailleurs sociaux, la collectivité l'a mis en vente depuis 2016. Par l'intermédiaire d'une agence immobilière, une proposition d'achat est arrivée en mairie pour une réhabilitation en maison d'habitation et garage.

Après délibération, le conseil décide, à l'unanimité, d'accepter l'offre de 50 000 € net vendeur proposé par M. Dupuis de Malesherbes et charge le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

### **SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE DE GIVRAINES AUX FRAIS DE GESTION ANNUELS DU CABINET TÉLÉCONSULTATION DE BOYNES**

Suite au conseil de février 2021 concernant la participation financière au cabinet de téléconsultation de Boynes, le maire présente la convention établie par la commune de Boynes. Après, avoir émis leurs avis, les conseillers ont voté l'acceptation de cette convention (9 pour et 1 abstention) et autorise le Maire à la signer.

### **DÉLIBÉRATION POUR OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLAN LOCAL D'URBANISME À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PITHIVERAIS**

Le maire informe le conseil que la loi ALUR de 2014, prévoit un transfert obligatoire aux Communautés de Communes du PLU et ou des documents d'urbanisme à compter du 30 juin 2020. Les conseils municipaux ont la possibilité de s'opposer au transfert. Le conseil décide, après avoir délibéré, de s'opposer au transfert automatique de la compétence PLU et des documents d'urbanisme à la Communauté de Communes Du Pithiverais.

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'INSTALLATION D'UNE TÉLÉASSISTANCE CHEZ UNE HABITANTE,**

Le maire informe le conseil que la commune a reçu une demande d'aide financière pour l'installation d'une téléassistance chez une habitante de la commune. Le conseil municipal suit l'avis de la Commission d'Action sociale réunie le 19 mars pour une participation financière à hauteur de 50 % de l'abonnement pour effet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- ❖ **COMPTE RENDU DU SIERP (SYNDICAL INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRICITÉ DE LA RÉGION DE PITHIVIERS),**  
M. Marc BRENDEL, délégué au SIERP, présente une synthèse du compte rendu de la réunion du 08 Mars 2021. Il informe le conseil de l'application de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE) à compter de 2021. Le coefficient multiplicateur 2021 est de 4 et sera de 8,5 en 2022. La facture d'électricité présentera une nouvelle ligne de taxation (TCCFE), ce qui induira une augmentation du coût de l'énergie.
- ❖ **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE RÈGLEMENT D'UNE FACTURE D'ÉLECTRICITÉ D'UN HABITANT,**  
La commune a reçu une demande d'aide financière par un habitant pour le règlement d'une partie de sa facture d'électricité. Le maire informe le conseil que la Commission d'Action Sociale réunie le 19 mars 2021 a émis, au vu des informations recueillies un avis défavorable. Le conseil décide, à l'unanimité, de suivre l'avis défavorable de la Commission d'Action Sociale et de ne pas donner de suite à la demande.

## INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

### ❖ **TAG sur le mur d'un administré**

Le maire informe qu'un TAG a dégradé le mur d'un administré au « Passage du Safran ». Le conseil déplore ces comportements injurieux et demande aux parents d'être vigilants quant aux agissements de certains mineurs.

### ❖ **Pose de la Marianne**

Pour rappel, dans la continuité de la création de la Pietà installée dans l'église en 2019, le conseil municipal, par délibération en date du 08/10/2019, approuvait l'achat d'une Marianne à l'académicien Jean Anguera pour un montant de 4 000 €. Le 6 avril 2021 cette Marianne, œuvre originale unique, a été installée sur le mur extérieur de la mairie et fixée sur un socle en pierre façonnée par un tailleur de pierre. Elle sera protégée très prochainement par un cube en verre. La souscription publique ouverte en 2020 a permis de récolter 2 190 €. La commune remercie sincèrement tous les donateurs qui ont répondu favorablement à cette initiative (Articles de presse au verso).

### ❖ **PASSAGE DE LA POLICE DE L'URBANISME**

La Police de l'urbanisme procédera à des contrôles sur l'ensemble de la commune au cours du dernier trimestre 2021. Un inventaire sera établi de toutes les réhabilitations de bâtiments, constructions nouvelles (vérandas, piscine enterrée ...) et autres aménagements dont aucune demande d'autorisation d'urbanisme n'a été déposée. Cette procédure permet de mettre tous les citoyens à égalité devant les obligations et le paiement des taxes liées à l'urbanisme. Tout contrevenant sera mis en demeure de se mettre en conformité et s'expose aux pénalités liées aux redressements qui seront effectués. Des mises en conformité peuvent être effectuées avant la date d'intervention de l'administration.

### ❖ **COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES : POUBELLES RETIRÉES**

Le maire rappelle de nouveau que les poubelles mises à disposition rue des Haies et rue des Ouches ne sont pas des 2<sup>èmes</sup> poubelles individuelles. Elles sont réservées aux personnes ayant une résidence secondaire et à celles devant s'absenter plusieurs jours avant le passage du camion de ramassage des ordures ménagères.

La nature et le tri des dépôts sont les mêmes que celles des habitants. Il est inadmissible de trouver des appareils électroménagers, des gravats, des fils électriques, voire des cannettes de bière pleines et maintenant un clic clac !!..... Toutes les déchetteries sont à la disposition des Givrainois !

**Les dérives de dépôts sauvages continuent. Les poubelles situées rue des Haies ont donc été retirées jusqu'à nouvelle ordre.**

### ❖ **BOÎTES AUX LETTRES CONFORMES**

Les boîtes aux lettres sont obligatoires et doivent être conformes. À tout moment, le postier peut appliquer les instructions de La Poste et ne plus délivrer le courrier dans une boîte non conforme.

### ❖ **RAPPEL : CHIENS EN LIBERTÉ. ATTENTION AUX SANCTIONS !**

Les chiens doivent être tenus en laisse sur l'ensemble du territoire de la commune y compris dans la plaine. En cette période de nidification, tout contrevenant s'expose à une amende en cas de contrôle, notamment, par les gardes fédéraux de chasse.

### ❖ **UN TÉLÉPHONE PORTABLE TROUVE**

Un téléphone portable a été trouvé. Le propriétaire peut venir le chercher à la mairie. Il sera remis que si le descriptif correspond bien à l'objet

### ❖ **RAPPEL : PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE À LA MAIRIE**

Le maire rappelle que chaque personne venant à la mairie doit **impérativement** porter un masque.

République du centre :

**GIVRAINES** ■ Plus de 2.000 € ont été récoltés grâce à la souscription

## La Marianne de Jean Anguera est installée

Il y a deux ans, le sculpteur Jean Anguera, membre de l'académie des beaux-arts, avait réalisé une Pietà financée en grande partie par une autre artiste locale, à savoir Bernadette Després, la créatrice du célèbre duo Tom-Tom et Nana.

C'est alors qu'est venue l'idée aux élus de demander au sculpteur de réaliser une Marianne, symbole de la liberté, de la République.

Jean Anguera a présenté quatre maquettes, l'une d'elles a été

choisie au cours d'un conseil municipal. Son coût : 4.000 €.

La Marianne a fait l'objet d'une souscription qui, à ce jour, a rapporté 2.190 €. Il est toujours possible d'y participer en s'adressant à la mairie.

### Sur la façade de la mairie

Le sculpteur a travaillé sur la Marianne essentiellement durant



**ESPOIR.** La Marianne est volontaire, la tête haute.

le premier confinement, une période qui l'a particulièrement touché et sans doute inspiré. C'est peut-être pour cela que le visage de sa Marianne, tournée vers le ciel, bouche ouverte, semble symboliser l'espoir et vouloir crier : « Victoire, nous allons survivre à cette pandémie ».

Cette œuvre a été installée cette semaine sur la façade de la mairie de Givraines, elle est donc visible de tous.

D'ici quelques jours elle sera protégée des intempéries par un cube de verre. ■

Courrier du Loiret :

## La vie des communes

GIVRAINES

### Devant la mairie, le buste de Marianne a trouvé sa place

Sculpté par Jean Anguera, le buste de Marianne vient d'être apposé à l'extérieur de la mairie de Givraines. Elle ne ressemble à aucune de ses célèbres prédécesseurs contemporains : Brigitte Bardot, Michèle Morgan, Catherine Deneuve, Inès de la Fressange, Lætitia Casta ou Évelyne Thomas dont certaines mairies ont conservé le buste. Ni mêmes à toutes celles qui ont jalonné l'histoire de la République.

« Il y en a eu beaucoup, c'est très convenu et même ennuyeux, je n'allais pas refaire BB ou une autre, il fallait quelque chose d'universel qui illustre de grands thèmes universels comme la liberté, l'égalité et la fraternité et trouver une figure qui parle à toutes les générations et qui corresponde à ma sculpture. Je suis un intuitif et un primitif. Pour moi, l'émotion prime sur tout. La seule qui m'a inspiré c'est celle du tableau de Delacroix, *La liberté guidant le peuple* », explique Jean Anguera au pied de sa Marianne, devant la mairie où elle vient d'être fixée sur son socle. Pour la protéger, elle sera bientôt



Érigé à l'entrée de la mairie, le buste de Marianne sculptée par Jean Anguera.

enveloppée d'un cube de verre.

C'est pendant le premier confinement que le sculpteur-académicien des

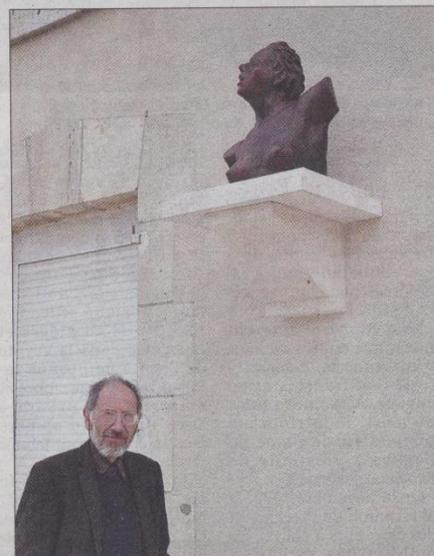
beaux-arts s'est attelé à façonner cette figure symbolique de la République dont la municipalité lui avait passé commande après avoir lancé une

souscription auprès des habitants de la commune pour réunir les fonds (4.000 €). Trois mois de travail dans son atelier pour donner ses traits à la

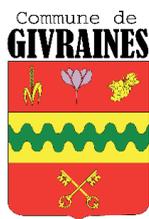
sculpture. « C'était un défi, parce que cette œuvre n'est pas du tout dans mon style. Mon travail est très lié au paysage. Le paysage, c'est la source et le point de départ reste la silhouette humaine avec un paysage qui évoque l'homme. » Jean Anguera

sculptera quatre esquisses de sa Marianne et c'est le conseil municipal qui a tranché. « Ce n'est pas forcément celle-là que j'aurais choisie, mais posée en hauteur, c'est celle-là qui fonctionnait le mieux », reconnaît-il.

P. L. G.



Jean Anguera et son œuvre.



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 1<sup>er</sup> Juin 2021

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté Anne DE LA BRETECHE et Joëlle BOUTTET, excusées.

### **ORGANISATION DES DEUX BUREAUX DE VOTES DES 20 ET 27 JUIN**

Le conseil organise les permanences des élections Régionales et Départementales fixées le 20 et 27 juin 2021. Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h et organisés à la salle communale.

Chaque permanence a une durée de base d'une demi-journée.

Le maire indique qu'en raison de l'épidémie de la COVID 19 et afin de se protéger et protéger les autres, les électeurs devront venir avec leur propre stylo à encre bleue ou noire et indélébile pour signer le registre d'émargement. Le port du masque et la désinfection des mains, par friction de gel hydroalcoolique proposé à l'entrée, seront obligatoires.

### **PRÉPARATION DU 14 JUILLET**

Après avoir rappelé la baisse constante en 2018 et 2019 de la participation de la population à cette manifestation, considérant l'incertitude des conditions de distanciation qui seront encore en vigueur le 14 juillet et, de fait, du manque de convivialité, le conseil décide d'annuler toutes les animations 2021. Un groupe travaillera, dès le début 2022, pour donner un nouveau souffle communal à cette fête nationale en 2022.

### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMICALE DE GIVRAINES**

Le conseil municipal décide après avoir entendu le maire, sans la présence de Marc BRENDEL (membre de l'Amicale de Givraines), d'allouer une subvention exceptionnelle à l'Amicale de Givraines pour un montant de 680 € en remboursement de frais engagés pour le compte de la commune.

### **LANCEMENT DES TRAVAUX DE VOIERIE SUITE AUX DEMANDES DE SUBVENTIONS ACCORDÉES**

La préfecture a notifié une subvention DETR de 25% (20 240 €) concernant la remise en état de la rue de Bourgogne (estimation 80 960 € HT). La demande du département a été fléchée sur les amendes de polices et redevances des mines de pétrole. Si le principe d'un minimum de 20% a déjà été validé par le CD45, le montant exact ne sera connu qu'en juillet. Le conseil décide d'attendre septembre 2021 pour lancer la consultation auprès des entreprises avec le concours du maître d'œuvre Patrick Forest.

### **POINT SUR LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE**

Le déploiement de la fibre sur la commune se fera en 3 étapes. En juin/juillet 2021, pose d'un coffre de connexion au 29 rue de Yèvre. Au cours du dernier semestre 2021, contrôle des possibilités de réalisation et passage de la fibre dans les gaines existantes (quasiment tout le bourg). Dernière étape en 2022 au plus tard début 2023, pose de la fibre sur la partie aérienne. Le conseil charge le maire d'entreprendre les démarches auprès de l'opérateur mais aussi de la SICAP pour enterrer les lignes entre le bourg et le hameau.

### **MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2007/69 " PROCÉDURE DE DÉCLARATION PRÉALABLE POUR LA RÉALISATION DE CLÔTURE "**

Dans le but de simplifier les démarches administratives des habitants, le conseil décide d'annuler la délibération 2007/69, concernant l'obligation de déposer une déclaration préalable pour la réalisation d'une clôture. A compter du 02/06/2021, toute réalisation de clôture ne sera plus soumise à une déclaration. Les préconisations du PLU restent applicables. Le règlement est en ligne sur le site ([https://givraines.fr/wp-content/uploads/sites/472/2017/12/5\\_Reglement\\_Givraines\\_PLU\\_app-5508.pdf](https://givraines.fr/wp-content/uploads/sites/472/2017/12/5_Reglement_Givraines_PLU_app-5508.pdf)).

Le non-respect du PLU entraînera le conseil à revoir sa position.

## **CONVENTION REMPLACEMENT JEAN-PHILIPPE CONGÉS D'ÉTÉ PAR L'AGENT D'AULNAY-LA-RIVIÈRE,**

Le maire informe le conseil que Gary DERE, agent technique sur la commune d'Aulnay-la-Rivière, fera le remplacement du 02/08 au 14/08 de Jean-Philippe pendant ses congés (02/08 au 21/08) pour assurer le bon fonctionnement de la station d'épuration et également procéder à l'arrosage des massifs et jardinières en cas de nécessité.

En accord avec la commune d'Aulnay-la-rivière et M. DERE Gary, les parties conviennent d'adopter un partenariat par voie de convention de prestations de services conformément aux dispositions de loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 notamment en son article 68, codifié aux articles L5111-1 et L5111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le conseil autorise le Maire à signer la convention de prestation de services avec la Commune de Aulnay la Rivière, relative à la mise à disposition de l'agent M. DERE Gary.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **❖ DÉRATISATION**

Des habitants signalent la présence de rats dans leurs granges et dépendances. Le Maire rappelle que la réglementation en vigueur interdit à la commune de distribuer des produits de dératisation. Chaque propriétaire doit acheter le produit adapté ou faire appel à une entreprise spécialisée.

### **❖ CIMETIÈRE : INTERDICTION D'UTILISER DES HERBICIDES**

La mise en œuvre du « zéro pesticide » sur le domaine public continue. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, il sera interdit d'utiliser des herbicides dans les cimetières. Actuellement 1 ou 2 passages par an sont nécessaires pour maintenir ce lieu propre. Le maire se dit inquiet de la mise en place de cette mesure.



## **INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES**

### **❖ DÉGÂTS PROVOQUÉS PAR DE JEUNES ADOLESCENTS DE GIVRAINES**

Que des jeunes givrainois de 12/15 ans se soient permis dimanche 6 juin fin d'après-midi de lancer des cailloux sur des voitures circulant sur la RD 25 en se cachant derrière la haie située au niveau de la mairie/terrain de tennis, **est inadmissible**. Ces faits ont entraîné des dégâts sur les voitures et des carreaux cassés. Des plaintes ont été déposées en gendarmerie.

Le maire demande aux parents la plus grande fermeté avant qu'une catastrophe ne se produise. En cas de nouveaux méfaits sur le domaine public, le maire convoquera les parents en présence de gendarmes.

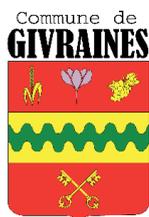
### **❖ RESPECT ET SÉCURITÉ DEVANT LA MAIRIE**

La nouvelle esplanade devant la mairie reste avant tout l'entrée piétonnière de la mairie ou l'accès au cours de tennis. Elle n'a pas vocation à être une piste cyclable, de roller ou de planche à roulettes et encore moins un cyclo parc sur les marches d'escalier avec une arrivée brutale sur la route.

Les parents sont invités à rappeler à leurs enfants ces éléments de respect de sécurité.

### **❖ FERMETURE MAIRIE CONGÉS ÉTÉ**

La mairie sera fermée du jeudi 22 juillet (17h00) jusqu'au lundi 16 août compris. En cas d'urgence, merci de prendre contact avec le maire ou l'adjoint.



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 1<sup>er</sup> septembre 2021

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté Rémy DOS SANTOS, excusé.

En ouverture de séance, le maire et l'ensemble des conseillers municipaux expriment leurs sincères félicitations à Bernadette Després, illustratrice depuis des décennies des livres de bandes dessinées pour enfants « Tom-Tom et Nana », qui a reçu le 28 août dernier, la légion d'honneur, la plus haute distinction française et une des plus connues au monde. Depuis deux siècles, elle est remise au nom du chef de l'Etat pour récompenser les citoyens les plus méritants dans tous les domaines d'activité.

### **DEMANDE DE SUBVENTIONS AU DÉPARTEMENT AU TITRE DE L'AIDE AUX COMMUNES À FAIBLE POPULATION**

#### ✿ Remise en état des spots extérieurs de l'église

L'entreprise CIETEOS a identifié l'origine de la panne des spots extérieurs de l'église. Le devis de réparation s'élève à 830 € HT (fouille autour des spots, dépose des luminaires, fourniture et tirage du câble R2V2, raccordement, remontage des spots, rebouchage, reprise câble du coffret). Le conseil décide de valider ce devis et demande une subvention au conseil départemental au titre des communes à faible population pour un montant maximum.

#### ✿ Intervention sur le banc d'œuvre de l'église Saint-Aignan – Saint-Roch

L'église de Givraines dispose de deux mobiliers inscrits aux monuments historiques : un banc d'œuvre et une chaire à prêcher qui nécessitent des restaurations. Constatant pour le banc que la plupart des pièces de bois du buffet du banc d'œuvre sont infectées par les petites et grandes vrillettes, combiné avec l'excès d'humidité provenant du sol et du mur la résistance mécanique de l'ensemble est fortement amoindrie. Ce meuble nécessite une intervention d'urgence, faute de quoi, il risque de disparaître définitivement de l'inventaire. Considérant les échanges avec la chargée départementale de la valorisation des musées et du patrimoine et avec le conservateur des monuments historiques de la DRAC et leurs validations sur les interventions à effectuer.

Pour la restauration du Banc d'œuvre Jean-Marc Darde, Maître d'Art Restaurateur, propose un devis d'un montant de 10 613 € HT. Le conseil municipal décide de le valider et demande au conseil départemental une subvention au titre des communes à faible population pour un montant maximum.

#### ✿ Achat de vitrines d'affichage

Suite à l'aménagement devant la mairie avec la création d'une esplanade permettant l'accessibilité aux personnes en situation de handicap et au ravalement du pignon ouest de l'école par la Communauté de Communes, le maire propose d'acquérir des nouvelles vitrines d'affichage fixées au sol. Le conseil décide de valider le devis d'un montant de 1 671 € HT par l'entreprise Signalétique Vendômoise et demande une subvention au conseil départemental au titre des communes à faible population pour un montant maximum.

### **PROGRAMMATION DE RÉNOVATION DE VOIRIES COMMUNALES,**

Le maire rappelle que la préfecture a notifié une subvention DETR de 25% (20 240 €) concernant la remise en état de la rue de Bourgogne (estimation des travaux : 80 960 € HT). Le département a accordé une subvention de 22,5 % soit 18 216 € au titre du volet 3. Pour la remise en état de tout ou partie d'autres routes communales (chemin de l'Ormaille, rue des Maisons Neuves, des Ouches, de Petiton, route de pierre follet ...), l'estimation HT des travaux est de 56 505 €. Le département a octroyé une subvention de 22,5% soit 12 713 €. Le dossier sera repris prochainement avec le maître d'œuvre pour établir un planning de travaux.

### **BUDGET EAUX : RÉGULARISATION DEMANDÉE PAR LA TRÉSORERIE D'UNE SUBVENTION TROP AMORTIE**

Après des vérifications sur les amortissements des immobilisations et subventions des différents budgets, une erreur sur la reprise des amortissements des subventions antérieures a été détectée. Une subvention antérieure a été trop amortie. Il est donc nécessaire de faire une reprise des subventions trop amorties pour un montant de 1 855 € et décide les écritures suivantes : 1068 D : 1 855 € et 28158 R : 1 855 €.

## QUESTIONS DIVERSES :

### ❖ **COMPTEURS D'EAU SITUÉS DANS LE DOMAINE PRIVÉ**

Le maire rappelle l'extrait du règlement intérieur du services des eaux de la commune.

Extrait de l'Article 8 : Particularités des branchements installés avant 01/01/2004. Le propriétaire assurera lui-même la responsabilité et l'entretien des canalisations situées sur le domaine privé avant compteur. En cas de modifications de la canalisation existante du réseau dans le domaine privé, le propriétaire devra se conformer aux dispositions de branchement en vigueur.

Pour éviter toute déconvenue et inondation en cas de fuite, le maire recommande à tous les propriétaires ayant encore leur compteur d'eau à l'intérieur de leur maison de faire une demande auprès de la mairie de la pose d'un compteur sur le domaine public en limite de propriété.

### ❖ **MOBILIER URBAIN : TABLE DE PINGPONG**

Constatant qu'un certain nombre d'adolescents de Givraines fréquente régulièrement l'espace de jeux Espace Bourgogne, une conseillère propose d'installer une table de pingpong en ciment. Le conseil demande au maire d'étudier les tarifs d'un tel équipement. Le dossier sera étudié lors de la prochaine séance.



## INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

### ❖ **RELEVÉ COMPTEURS D'EAU**

L'agent communal effectuera les relevés de consommation d'eau dans les habitations en présence des propriétaires (ou locataires ou personnes autorisées par les propriétaires) **à compter du vendredi 01 octobre 2021**. Merci de bien vouloir dégager l'accès aux compteurs.

### ❖ **DÉRATISATION**

Le Maire rappelle que la réglementation en vigueur interdit à la commune de distribuer des produits de dératisation. Chaque propriétaire doit acheter le produit adapté ou faire appel à une entreprise spécialisée.

### ❖ **SE MUNIR DE « PANNEAUPOCKET » - RAPPEL**

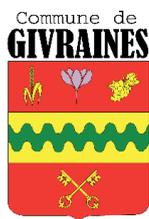
La commune de Givraines est abonnée à « PanneauPocket » (outil d'informations, d'alertes et de liens en directs avec les habitants). Cette application est simple, gratuite et anonyme.

Il est souhaitable que les Givrainois téléchargent cette application sur leur smartphone, tablette ou ordinateur ce qui leur permettra d'être informé en temps réel sur notamment des coupures de réseaux, sur les évènements, les travaux de voiries, les alertes météo, les alertes gendarmerie...

PanneauPocket



[HTTPS://WWW.PANNEAUPOCKET.COM](https://www.panneaupocket.com)



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 19 octobre 2021

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice.

### **PROGRAMME DE LA CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2021**

Le conseil arrête le programme du 11 novembre 2021 : rassemblement à 11 heures devant la mairie, défilé jusqu'au monument aux morts, dépôt d'une gerbe de fleurs et vin d'honneur à la salle communale. Le passe sanitaire est obligatoire pour l'entrée dans la salle communale.

### **APPROBATION DU RPOS DE L'EAU (RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU) ET DU RPOS DE L'ASSAINISSEMENT (RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT)**

Après avoir entendu le maire lire et commenter le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du Service public de L'eau de la Commune et le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du Service Public de l'Assainissement de la Commune, le conseil municipal décide l'approbation de ces 2 rapports. Ils sont à disposition du public.

### **DEMANDE DE SUBVENTION DRAC POUR LA RESTAURATION DU BANC D'ŒUVRE ET DE LA CHAIRE A PRÊCHER**

L'atelier Jean-Marc Darde Maître Artisan d'Art Restaurateur a établi des devis pour la restauration de la chaire à prêcher du XVIII<sup>ème</sup> siècle (inscrit au titre des Monuments historiques) pour un montant de 29 275.20 € TTC et pour le banc d'œuvre (inscrit au titre des Monuments historiques) pour un montant de 12 735.60 € TTC. Le conseil décide de faire une demande de subvention à la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) du Centre-Val de Loire au taux maximum.

### **DEMANDE DE PRISE EN CHARGE D'UNE FACTURE SICAP D'UNE ADMINISTRÉE**

La commune a reçu une demande d'aide financière par un habitant pour le règlement d'une partie de sa facture d'électricité. Le maire informe le conseil que la Commission d'Action Sociale réunie le 08 octobre 2021 a émis, au vu des informations recueillies, un avis défavorable. Le conseil décide, à l'unanimité, de suivre l'avis de la Commission d'Action Sociale et de ne pas donner de suite à la demande.

### **POINT SUR LE PROJET DU GROUPE SCOLAIRE INTERCOMMUNAL A BOYNES**

Le maire informe le conseil que la commune de Boynes a délibéré le 21 septembre 2021 pour mettre à la disposition de la Communauté de Commune Du Pithiverais (CCDP) le terrain du Parc (terrain de football) situé mail sud ainsi que tous les locaux situés à proximité pour permettre la construction du futur groupe scolaire intercommunal à Boynes pour les communes de Boynes, Givraines et Yèvre-La-Ville. Les délégués de la CCDP réunis le 23 septembre ont acté ce choix. La CCDP vise une ouverture de ce groupe pour la rentrée de septembre 2024.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **❖ REPAS DE FIN D'ANNÉE DE LA COMMISSION D'ACTION SOCIALE**

Le repas de fin d'année organisé par la Commission Action Sociale est fixé au **dimanche 05 décembre 2021**. Ci-joint bulletin d'inscription à retourner en mairie avant le 25 novembre.

#### **❖ ALLOCATION DES ADMISSIONS EN NON-VALEUR POUR DES CRÉANCES ÉTEINTES**

Vu la demande de la trésorerie d'admettre deux factures en non-valeur car il n'a pas été possible de faire le recouvrement de produit du service des eaux et assainissement. Le conseil décide, après avoir délibéré, de ne pas accepter la mise en non-valeur des factures d'un administré décédé qui par ailleurs à une descendance. Les montants s'élèvent à 85 € (service eau) et à 34.27 € (service assainissement).



## **INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES**

### **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AMICALE DE GIVRAINES**

Tous les Givrainois sont invités à cette A.G, le vendredi 19 novembre 2021 à la Salle communale de Givraines à 18 heures.

#### Ordre du jour :

- Bilans des activités des exercices 2019-2020 et 2020 -2021
- Bilans financiers des exercices 2019-2020 et de 2020-2021
- Projets 2021-2022.
- Élection de nouveaux membres au C.A

La réunion se terminera par le verre de l'amitié.

### **SE MUNIR DE « PANNEAUPOCKET » - RAPPEL**

La commune de Givraines est abonnée à « PanneauPocket » (outil d'informations, d'alertes et de liens en directs avec les habitants).

1/ téléchargez cette application sur votre smartphone, tablette ou ordinateur vous permettra d'être informé en temps réel sur notamment des coupures de réseaux, de travaux de voiries, des alertes météo, des alertes gendarmerie....

2/ cette application est simple, gratuite et anonyme.

### **BRÛLAGE DE DÉCHETS VERTS EN EXTÉRIEUR**

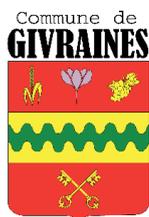
Le code de l'environnement et la circulaire du 18/11/2011 relative à l'interdiction à l'air libre ou dans un incinérateur s'applique au brûlage des feuilles, herbes coupées, branches et brindilles ... mais également aux palettes en bois et tous les matériaux polluants (pneus, plastiques ...).

### **FERMETURE MAIRIE VACANCES DE TOUSSAINT**

La mairie sera fermée du lundi 01 novembre au lundi 8 novembre inclus. En cas d'urgence, contacter le 06 14 22 50 91.

### **PROCHAINES RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le mardi 30 novembre 2021 à 20 heures



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 30 novembre 2021

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice.

### **AUTORISATION D'ENGAGER 25 % DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE 2021 AUX BUDGETS 2022 (COMMUNE, ASSAINISSEMENT, EAU)**

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2022 et de pouvoir faire face à une dépense éventuelle d'investissement imprévue et urgente avant le vote du budget, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise le Maire à engager 25 % du montant des investissements (chapitre 21) inscrits au budget 2021 de la commune et des budgets annexes de l'eau et d'assainissement.

### **PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE À LA TÉLÉASSISTANCE**

Le maire rappelle que jusqu'à ce jour la commune participe à hauteur de 50 % de l'abonnement d'une prestation de téléassistance de l'administré qui en fait la demande. Depuis 2017, le bénéficiaire a droit, selon sa situation fiscale, à un crédit d'impôt ou une réduction d'impôts de 50% sur son reste à charge. Compte tenu de ces informations, la Commission d'Action Sociale, réunie le 8 octobre, propose que la commune ne participe plus à cette prestation.

Après avoir délibéré, le conseil décide (10 voix pour et 1 abstention) de suivre l'avis de commission et de ne plus accorder de participation financière à toute prestation de téléassistance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. En cas de difficultés de paiement d'un bénéficiaire, la collectivité étudiera sa situation financière au cas par cas.

### **APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES) DE LA CCDP DU 21 OCTOBRE 2021**

Monsieur le Maire rappelle que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pithiverais est chargée d'évaluer le coût net des charges transférées par communes lors de chaque transfert de compétence à la communauté de communes. Il indique que la CLECT s'est réunie le 21 octobre 2021 afin de confirmer les participations communales des transferts de charges liées à l'exercice des compétences Voiries d'intérêt communautaire et Contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) pour l'année 2021. Selon la règle de la majorité qualifiée, il appartient aux Conseils Municipaux de se prononcer sur le rapport de la CLECT. Après les explications du maire concernant notamment Givraines, le conseil décide (10 voix pour et 1 abstention) d'approuver le rapport de la CLECT de la Communauté de Communes du Pithiverais pour 2021 : 3 325,53 € pour les voiries et 10 999 € pour le SDIS.

### **CHOIX DE LA DATE POUR LA RÉUNION PUBLIQUE DE JANVIER**

Le conseil décide de fixer à la date du 22 janvier 2022 à 10h, la réunion publique (sous réserve des conditions sanitaires). Une invitation sera distribuée début janvier 2022.

### **QUESTIONS DIVERSES** : Amicale de Givraines.

Après l'inactivité forcée liée à la Covid 19, l'Amicale a pu tenir son Assemblée Générale le 19 novembre 2021. Comme beaucoup d'autres associations la reprise n'est pas simple car les forces vives font souvent défaut. Marc Brendel a accepté de reprendre le secrétariat faute de candidature, tout en déplorant le fonctionnement concurrentiel entre l'Amicale et de la section les Voisins etc... Tous les bénévoles ne devraient-ils pas mettre leurs dynamismes au sein de l'Amicale de Givraines.

La composition du conseil d'administration de la section Les voisins etc... avec la présence de deux conseillers municipaux a surpris le nouveau secrétaire de l'Amicale aussi a-t-il voulu en faire part et présenter à l'ensemble du conseil l'origine de la création de cette section au sein de l'Amicale. En 2012 alors qu'il était président de l'Amicale, il a choisi de favoriser l'émergence d'une section afin d'éviter la création d'une autre association. La mise en place forcée de cette section, mal vécue par l'Amicale n'a pas été comprise par le Conseil Municipal de l'époque. Les associations ne relevant pas de la compétence du conseil, le débat n'a jamais été officiellement ouvert.

Aucun reproche n'est formulé à l'égard des nouveaux conseillers municipaux, ce rappel historique, veut seulement indiquer que le bénévolat est un bien précieux et rare qui devrait interpeller tout un chacun.



## INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

### ❖ **INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES**

Dernier délai pour s'inscrire sur les listes électorales : 4 mars 2022. Ne pas attendre le dernier jour !

Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

### ❖ **ENTRETIEN DES BOIS PRIVÉS (RAPPEL)**

Tous les bois situés sur la commune de Givraines sont répertoriés "Espaces Boisés Classés" depuis 2009. À ce titre, aucun bois, aucune haie et aucun bosquet ne peut être détruit.

Leur entretien est soumis à autorisation (voir la mairie). Les travaux d'alignement des parcelles boisées sont de la seule responsabilité du propriétaire. La commune n'intervient que sur les parcelles dont elle est elle-même propriétaire.

### ❖ **LES CHIENS ET LE DOMAINE PUBLIC (RAPPEL)**

Quelles que soient la taille et la catégorie de dangerosité de l'animal, les chiens doivent être impérativement tenus en laisse sur le domaine public y compris en plaine. Pour tout manquement à cette obligation, les propriétaires encourent une amende. Les propriétaires ont également obligation de ramasser les excréments sur les espaces situés à l'intérieur du village sans oublier les pourtours.

### ❖ **FERMETURE MAIRIE**

La mairie sera fermée du vendredi 24 décembre au vendredi 31 décembre 2021.

En cas d'urgence, contacter le 06 14 22 50 91.

### ❖ **SE MUNIR DE « PANNEAUPOCKET » - RAPPEL**

La commune de Givraines est abonnée à « PanneauPocket » (outil d'informations, d'alertes et de liens en directs avec les habitants).

- 1) téléchargez cette application sur votre smartphone, tablette ou ordinateur vous permettra d'être informé en temps réel sur notamment des coupures de réseaux, de travaux de voiries, des alertes météo, des alertes gendarmerie....
- 2) cette application est simple, gratuite et anonyme.

### ❖ **DÉCORS DE NOËL**

Grand merci aux membres de l'Amicale de Givraines et à tous les bénévoles qui ont participé à la mise en place des décors de Noël dans le Bourg comme à Intvilliers. Petits et grands apprécient cette réussite totale.



**Consultez le site de Givraines mis à jour régulièrement  
et faites-nous faire part de vos remarques**

**[www.givraines.fr](http://www.givraines.fr)**

